



Madame Rachel PICARD  
Directrice SNCF Voyages  
CNIT 1  
2 place de la Défense  
92053 PARIS LA DEFENSE

Madame,

La SNCF a fait le choix d'annoncer brusquement et à dix jours de l'échéance retenue, l'arrêt du service « pro-première » à bord des TGV.

L'argument avancé porte sur une offre qui n'aurait pas rencontré son public. Un comble quand on sait que les salariés des entreprises sous-traitantes ont du se mettre en grève et manifester, entre autre, pour qu'on leur fournisse les produits à vendre.

A ce titre la filiale CRM Services porte une large responsabilité dans le dé tricotage, la complexification des contrats et des outils nécessaires pour rendre le service au client efficient.

L'annonce de la suppression du service « pro-première » s'accompagne d'autres annonces, notamment la possibilité qu'auraient les voyageurs de se faire offrir un café au bar.

La mise en œuvre pratique d'une telle mesure nécessite d'être précisée. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de nous recevoir en audience. Bien entendu nous serons amenés à vous interroger sur la stratégie globale de la SNCF en matière de restauration ferroviaire, à court, moyen et long terme.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, en l'expression de ma considération.

A Paris, le 27 août 2015

Jean-Marc STAUB  
Délégué Syndical Central NRWL

François GRASA  
Le Secrétaire Général